

NGRME FRANCAISE  
HOMOLOGUEE

COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES  
**Système CENELEC d'assurance de la qualité**  
**Diodes émettrices en infrarouge,**  
**réseaux de diodes émettrices en infrarouge**  
SPECIFICATION PARTICULIERE CADRE

**NF C 86-502**

Décembre 1983

**CECC 20 002**



La présente norme est la version française de la spécification CECC 20 002 –  
1ère édition 1983.

Cette spécification comporte trois versions (française, allemande et anglaise)  
qui sont reconnues comme équivalentes par le Comité des Composants Electro-  
niques du CENELEC (CECC).

SPECIFICATION PARTICULIERE CADRE

**DIODES EMETTRICES EN INFRAROUGE, RESEAUX  
DE DIODES EMETTRICES EN INFRAROUGE**

Les versions anglaise et allemande sont, comme la présente norme, en vente à l'Union technique de l'Electricité,  
Organisme national habilité (O.N.H.) pour la France.

Homologuée par arrêté du  
28 novembre 1983 pour  
prendre effet à compter  
du 28 décembre 1983

Adoptée le 29 septembre 1983



E B 75018 Paris (1<sup>er</sup> t. 1984 n° 7719) — N° 8533 - NF C 86-502 - 1 150 - 1/84

**Harmonized System of Quality Assessment**  
**for Electronic Components**  
**BLANK DETAIL SPECIFICATION**  
**Infrared emitting diodes, infrared**  
**emitting diode arrays**

**Harmonisiertes Gütebestätigungssystem**  
**für Bauelemente der Elektronik**  
**BAUARTNORM-VORDRUCK**  
**Infrarot emittierende dioden und**  
**infrarot emittierende dioden-zeilen**

Reproduction interdite

Éditée par l'Union technique de l'Électricité, 12, place des États-Unis, 75783 PARIS CEDEX 16 - Tél. : Paris (1) 723-72-57

## AVANT-PROPOS

*La présente norme reprend le texte français de la première édition de la spécification CECC 20 002.*

*Elle constitue «une spécification particulière cadre» et permet, sous la responsabilité de l'Organisme national habilité (\*), de rédiger les spécifications particulières relatives aux diodes émettrices en infrarouge et aux réseaux de diodes émettrices en infrarouge.*

*Ces spécifications particulières seront rassemblées dans un recueil portant le même numéro que la présente norme, publié, sous forme de document de l'UTE. Chaque spécification recevra un numéro attribué par le Secrétariat du CECC et rappelant le numéro de la spécification générique correspondante (\*\*).*

*Afin que le texte de la présente norme soit une reproduction rigoureuse de la spécification CECC, les dispositions typographiques adoptées pour ce document ont été conservées ; en particulier les symboles littéraux ont été imprimés en caractères romains (droits). Il a été vérifié que le non-respect des principes normatifs n'entraînait pas de confusion.*

---

(\*) Voir l'article 5.2 du document CECC 00 100 : Règles fondamentales (1974).

(\*\*) NF C 86-500 (CECC 20 000) Dispositifs à semiconducteurs optoélectroniques et à cristaux liquides. Spécification générique — décembre 1983.

Système CENELEC d'assurance de la qualité des composants électroniques

Version française

SPECIFICATION PARTICULIERE CADRE

**DIODES EMETTRICES EN INFRAROUGE, RESEAUX  
DE DIODES EMETTRICES EN INFRAROUGE**

Harmonized System of Quality Assessment  
for Electronic Components  
BLANK DETAIL SPECIFICATION  
Infrared emitting diodes, infrared  
emitting diode arrays

Harmonisiertes Gütebestätigungssystem  
für Bauelemente der Elektronik  
BAUARTNORM-VORDRUCK  
Infrarot emittierende dioden und  
infrarot emittierende dioden-zeilen

**PREAMBULE**

Le Comité des Composants Electroniques du CENELEC (CECC) est composé des pays membres du Comité Européen de Normalisation Electrotechnique (CENELEC) qui participent au système harmonisé d'assurance de la qualité des composants électroniques.

Le système a pour but de faciliter les échanges internationaux par l'harmonisation des spécifications et procédures d'assurance de la qualité des composants électroniques et par l'octroi d'une Marque, ou d'un Certificat de Conformité, internationalement reconnus. Les composants produits suivant ce système sont alors acceptés par tous les pays membres sans essais supplémentaires.

Ce document a été officiellement approuvé par le CECC, et a été préparé pour les pays participant au Système qui désirent éditer des spécifications nationales harmonisées pour les DIODES EMETTRICES EN INFRAROUGE, RESEAUX DE DIODES EMETTRICES EN INFRAROUGE. Il doit être utilisé en liaison avec le document CECC 00 100 : Règles Fondamentales (1974).

A la date d'édition du présent document, les pays membres du CECC sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

La présente norme est vendue exclusivement par les Organismes nationaux habilités. Les DROITS DE REPRODUCTION de cette norme sont réservés aux seuls organismes habilités.